

Droit d'initiative elaboration du Sage Alagnon : Enquête publique

Vince [REDACTED]

jeudi 8 novembre 2018 à 22:56 réception

REÇU LE - 9 NOV. 2018

À : ddt-se@cantal.gouv.fr

Cc : mairiesteflorine@wanadoo.fr , mairieauzat-lacombelle@wanadoo.fr

ROUGERON Vincent
64 chemin des mineurs
43250 Sainte Florine

Sainte Florine Le 08-11-2018

Madame, Monsieur

Je me manifeste par le présent courrier concernant l'exercice SAGE ALAGNON. Je souhaite manifester mon opinion citoyenne concernant ce projet.

En premier lieu, je signale que l'application de la loi sur les débits minimum réservés s'appliquant au beal de Lempdes Alagnon 43410 sera dommageable aux espèces halieutiques de ce bief si son application se fait dans la démesure.

En effet, tout assèchement des sept kilomètres de bief destinés à ne pas amputer le débit minimum réservé de l'Alagnon n'est que pur stupidité.

À ce titre je sollicite de votre part que le bras usinier (bief) de l'Alagnon jouisse d'un débit minimum réservé au même titre que le bras non usinier. Le but étant de **définir** et maintenir un débit "vivrier" dans le bief. Il va de soit que l'usage de ce débit "vivrier" de Bief aura pour but la préservation des espèces et non un usage mécanique ou agricole.

Je vous fait remarquer que sur le cadastre, la représentation de ce bras artificiel est la même que celle du lit Alagnon et qu'à ce titre, il doit bénéficier des mêmes règles pour des raisons logiques.

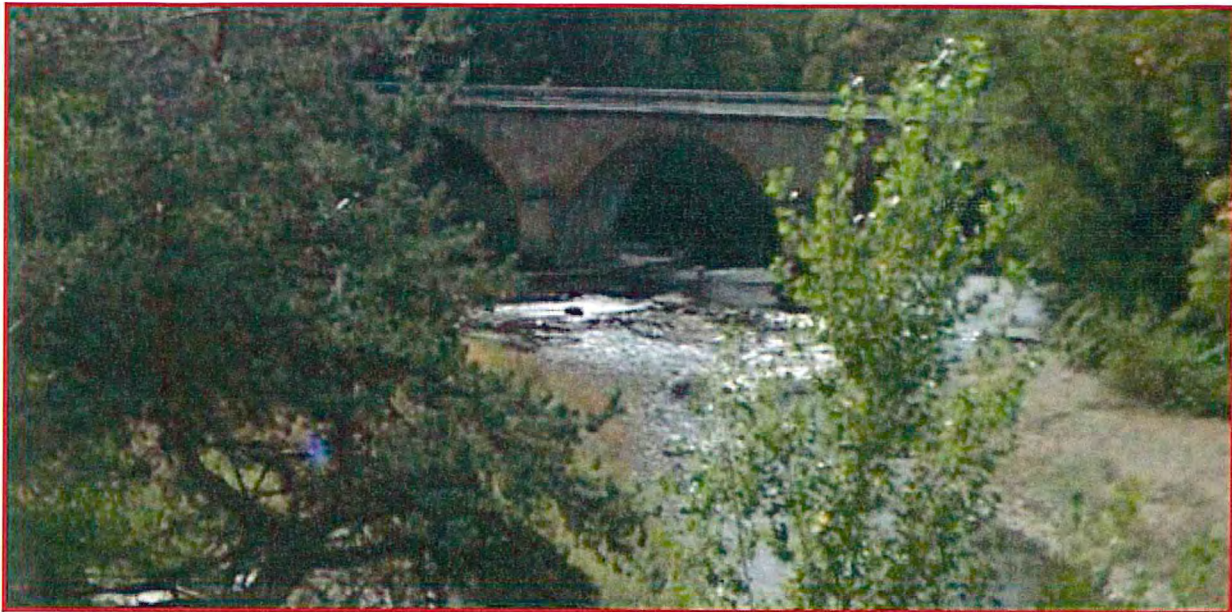
Mes prochains commentaires portent sur les actions concernant le concept de continuité écologique.

Étant dans les années 2000/2009 résidant de la Combelle 63570, la voie d'accès routière D710 La combelle / Le saut du loup avait été coupé au niveau du pont Alagnon pour raison de travaux nous obligeant à un détour de 9 km pour rejoindre Issoire. La route La combelle / Beaulieu 63570 (chemin des mineurs) nous avait été salutaire via la passerelle sur l'Alagnon, elle nous avait évité les 2x9 km de détour via Jumeaux 63570.

Je n'ai pas manqué de remarquer l'arasement de la levée alimentant le moulin de la Roche (commune de Beaulieu 63570) au niveau de la passerelle. Il s'en suivi une accélération de l'érosion du lit de la rivière sur ce point précis de la passerelle, précipitant par la même la ruine de celle-ci. Cette voie d'accès est à ce jour fermée à la circulation.



C'est à cette même période que la SNCF procédait à la pose d'un enrochement bétonné sous l'ouvrage destiné à la circulation des trains à la gare du saut du loup. Cet enrochement bétonné d'une hauteur conséquente et sans aucun chanfrein facilitant le franchissement par des espèces piscicoles se situe à l'embouchure même de l'Alagnon.



Je me demande si le Sage est compétant pour porter le projet de la migration des espèces peuplant l'Alagnon et sa vallée ? (l'homme en faisant partis)

Pour rester positif et confiant en l'avenir, j'émetts la demande suivante auprès de vos services :

-Envisagez vous de porter et financer un projet novateur de renouvellement de la passerelle et de l'axe routier La combelle/Beaulieu qui permettrait le respect de la continuité écologique et la circulation des véhicules tout en étant la vitrine de vos compétences en matière d'environnement ?

-Avez vous un plan d'action concernant l'embâcle béton du pont SNCF du Saut du loup ? il serait fort peu heureux que l'érosion finisse par rendre infranchissable l'ouvrage.

Pour finir, je souhaiterai savoir si les services publique lié à l'entretien des voies de circulation (routier & ferroviaire) sont intéressé au respect de la qualité de l'eau dans cette vallée Alagnon? L'emploi massif de sel de déneigement et de désherbant sur les bassins versant Alagnon n'est pas gage de qualité de l'eau.

Je demande cela car j'ai en mémoire la vision d'une société prestataire de la SNCF qui désherbait les acacias le long de la ligne de Brassac les mines à l'aide d'un vieux camion de pompier et d'une lance à incendie alimenté par des produits phytosanitaires.

-Envisagez vous d'émettre des zones de non emploi de produit chimique (phytosanitaire ou sel) a proximité des zones humides pour les services publiques comme le font les agriculteurs avec leurs plan d'épandage ?

Je vous souhaite une belle journée.

Vincent ROUGERON



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus

Avast.

www.avast.com